

PARTICIPATION communale aux dépenses de la tranche de 1960 (FIDOM)

Le Maire donne lecture du rapport.

Boyer

Messieurs,

J'ai l'honneur de donner lecture de la lettre que m'a adressée le Directeur de la Caisse Centrale de Coopération Economique à la Réunion,

Caisse Centrale de
Coopération Economique

Saint-Denis, le 2 Août 1961

Établissement Public
Capitalisation: 2.500 millions

Direction de la Réunion

LE DIRECTEUR de la CAISSE CENTRALE
de COOPERATION ECONOMIQUE à la REUNION

Boite: 11-36 - 11-87
Adresse télégraphique CAISCOP
Saint-Denis

à Monsieur le Maire de la Commune de
SAINTE-DENIS

Référence SJL/GL N° 898

O B J E T: - FIDOM

Participation communale aux dépenses de la
Tranche 1960.

REFERENCE: Ma lettre circulaire du 30 Juin 1959

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-jointes:

- 1°) une fiche de position du compte FIDOM de votre Commune arrêté au 31 Décembre 1960.

Ce document fait ressortir que durant l'exercice considéré vous avez disposé de crédits s'élevant à:

Francs CFA 80.529.134.-

et comportant une part en subvention s'élevant à:

Francs CFA 36.172.597.-

En conséquence c'est à

Francs CFA 44.356.537.-

que s'établit la participation que votre Commune doit prendre à la consommation de ces crédits.

- 2°) une convention d'avance de 887.130,74 Nouveaux francs (soit 44.356.537 francs CFA) en six exemplaires destinée à vous faciliter le versement de cette participation.

Je vous serais obligé de bien vouloir compléter la page 1 de cette convention par l'indication de la date de délibération de votre Conseil Municipal relative à l'emprunt, d'en parapher toutes les pages et d'y apposer en fine votre signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Vous ne manquerez pas de me retourner les six exemplaires de ce document, en joignant à chacun d'eux copie certifiée conforme de la délibération de votre Conseil Municipal se prononçant sur le principe de l'emprunt, vous habilitant à le contracter, et s'engageant à en assurer le service. Ces copies devront porter la mention de l'approbation préfectorale.

Nous noterez à la lecture de la fiche de position, qu'au titre de la tranche 1960 l'avance objet de la convention recevra par la suite une mobilisation de 16.852.641 francs CFA représentant la participation de votre Commune aux dépenses effectuées au cours de cet exercice.

J'appelle particulièrement votre attention sur la nécessité de réunir d'urgence votre Conseil pour provoquer la délibération d'emprunt que vous soumettez ensuite, dans les meilleurs délais, à l'approbation de l'autorité de tutelle.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués./.

Signé: DESSART.

En conséquence, je vous demande, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à contracter cet emprunt, auprès de la Caisse Centrale de Coopération Economique, destiné à permettre la Commune de Saint-Denis de couvrir sa participation aux dépenses effectuées, au titre du plan d'équipement à la tranche 1960 et à prendre l'engagement d'inscrire au budget communal les ressources correspondant au service de cet emprunt./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 12 Octobre 1961
Le Secrétaire Général
Signé: P. Belotte